Zeitschrift: Générations : aînés

Herausgeber: Société coopérative générations

Band: 27 (1997)

Heft: 1

Rubrik: Courrier : le scandale de la LAMAL

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le scandale de la LAMAL

Ancien collaborateur de la caisse maladie Helvétia, je pense que les soit-disant «garde-fous» qui consistent à imposer à tous les assurés une franchise, une quote-part de 10% et des frais journaliers de Fr. 10.— sont très relatifs quant aux abus possibles. Le travail imposé par ces obligations ne compense pas, ou peu, les bénéfices en résultant.

En outre, j'estime qu'à partir de 75 ans, toutes ces charges devraient disparaître et que les honoraires des médecins et les factures d'hôpitaux devraient être intégralement et directement payés par les caisses maladie.

Cela ne serait qu'une petite compensation matérielle aux ennuis que cause irréversiblement la vieillesse.

Enfin, il serait aussi temps, à partir d'un certain âge, en cas de coma, de passer de la tolérance pratique actuelle, à la légalisation de l'aide médicale pour l'euthanasie.

Maurice-Edmond de Courten Rue de la Barre 3971 Chermignon

Changez d'assurance!

Quand cela cessera-t-il? J'ai fait partie d'une assurance maladie pendant 45 ans, heureusement peu utilisée. Un jour, je reçois une lettre de l'assurance me disant ne plus pouvoir me rembourser mes factures. Il serait bon de changer. Pas le choix!

J'ai changé à 72 ans, il y a trois ans. En trois ans, l'augmentation a été de 1700 francs, sans garantie pour les frais complémentaires. Je vous laisse juge!

Marie Braghiroli Mont d'Or 89 1007 Lausanne

Les assurances profitent

Nous nous joignons à votre lecteur qui proteste avec vigueur et avec raison à propos des augmentations exorbitantes des assurances maladie (environ 28% pour moi et plus de 40% pour mon mari).

Les assurances profitent des per-

sonnes à l'AVS car elles savent que nous ne pouvons plus changer de caisse sans perdre la possibilité de contracter des assurances complémentaires, ceci au moment où on en aura de plus en plus besoin. Et au moment, aussi, où nos rentes n'augmentent pas...

> F. et J. Gauthey Ch. Sur la Croix 1261 Le Vaud

Regrettable!

Il est regrettable de toujours subir les augmentations des caisses maladie. Pour ma part, je fais partie d'une assurance collective auprès de l'Helvétia et l'augmentation atteint 20%. Il serait grand temps de réagir, car je pense qu'il n'y a pas de raison que cela s'arrête en si bon chemin. Merci de prendre un peu de votre temps pour vous occuper de ma réclamation...

Roger Linder Anc. Route de Villeret 36A 2610 St-Imier

Comment payer?

Voici une question qui mérite réponse:

Avant la retraite, je payais Fr. 1100.– d'impôts pour un salaire mensuel de Fr. 6000.–. Dès la retraite, je paie Fr. 300.– d'impôts pour une rente de Fr. 3620.–.

Pouvez-vous me dire comment faire pour payer plus de Fr. 4000.— par an, alors que je n'ai pas de fortune?

André Richard Prévôté 12 2504 Bienne (Réd.) Personnellement, je ne connais pas la formule magique. Mais, en vous adressant à l'office AVS de votre commune, vous devriez obtenir ce genre de renseignement. Et peut-être (si vous remplissez les conditions requises) obtiendrez-vous également des prestations complémentaires. Car notre système social est si mal organisé qu'il faut les demander, elles ne sont pas versées automatiquement...



Le savoir-faire du cœur

Tous les dimanches soirs, dès 21 h, le sympathique Gil Caraman vous donne rendez-vous pour une émission que vous devez connaître.

Durant une heure, vous découvrirez des sujets à thèmes sociaux, mais aussi un agenda pour les retraités, des interviews et des témoignages.

Afin d'agrémenter cette heure, on y diffuse des chansons et des musiques d'autrefois, qui plaisent à des auditeurs nostalgiques.

«Le savoir-faire du cœur», dimanches 5, 12, 19 et 26 janvier, dès 21 h sur RSR La Première.

D'accord, pas d'accord!

Vous avez aimé un article, ou vous l'avez détesté? Votre magazine GÉNÉRATIONS vous fait réagir? Envoyez vos lettres à l'adresse suivante:

Magazine GÉNÉRATIONS Rédaction Case postale 2633 1002 Lausanne